

Installations nucléaires de Gravelines

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site edf.com, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations nucléaires de Gravelines sont :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires de Gravelines (rapport ex TSN)	Sur demande (copie papier) : Mission communication CNPE de Gravelines – BP 149 59820 GRAVELINES Tel : 03 28 68 42 30 Téléchargeable sur http://gravelines.edf.com
Rapport d'évaluation complémentaire de sûreté de la centrale de Gravelines	Consultable sur http://gravelines.edf.com ou sur commande via ce même site internet
Dossier de presse de présentation de la centrale de Gravelines : « <i>La centrale nucléaire de Gravelines : une production d'électricité au cœur de la région Nord-Pas-de-Calais</i> »	Téléchargeable sur http://gravelines.edf.com
Lettre d'information hebdomadaire externe « <i>Gravelines Infos</i> »	Téléchargeable sur http://gravelines.edf.com
Plaquette de présentation de la centrale « <i>Quelques repères</i> »	Téléchargeable sur http://gravelines.edf.com
Données environnementales mensuelles (résultats de la surveillance de l'environnement autour de la centrale)	Consultables sur http://gravelines.edf.com

Brochure « Gravelines en bref » présentant les principaux résultats de l'année écoulée en termes de production, de sûreté et de surveillance de l'environnement	Sur demande (copie papier) : Mission communication CNPE de Gravelines – BP 149 59820 GRAVELINES Tel : 03 28 68 42 30 Téléchargeable sur http://gravelines.edf.com Exemplaires en libre service au Centre d'Information du Public de la centrale de Gravelines
Lettre du CIP « O' Courant » présentant l'essentiel des visites et des événements externes	Sur demande (copie papier) : Mission communication CNPE de Gravelines – BP 149 59820 GRAVELINES Tel : 03 28 68 42 30 Téléchargeable sur http://gravelines.edf.com
Rubrique Internet « Vie de la centrale »	Consultable sur http://gravelines.edf.com
Rubrique Internet « Événements ». La centrale déclare les événements (niveau 1) liés à son exploitation selon l'échelle INES.	Consultable sur http://gravelines.edf.com
Informations sur la production, les travaux et essais en cours, les animations programmées au Centre d'Information du Public...	Consultable sur le numéro vert de la centrale : 0 800 64 52 14

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail : communication-gravelines@edf.fr

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.

www.edf.fr

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF

22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris cedex 08

SA au capital de 924 433 331 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris